

Réf : DCM2025-83

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 02/12/2025

Notifiée aux élus le : 02/12/2025

Date de l'affichage : 02/12/2025

**OBJET :** Avis de la commune d'Aigues-Mortes sur le projet de schéma départemental d'accueil et habitat des gens du voyage – 2026/2032

## SÉANCE LUNDI 08 DÉCEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le HUIT DÉCEMBRE à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 02 décembre 2025 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

**PRÉSENT-E-S :** Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Cédric BONATO, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :** AUSSANNAIRE à Pierre MAUMEJEAN  
Janine LHUILLIER à Christine DUCHANGE Stéphanie PIERRON à Véronique BONVICINI  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR Maryline POUGENC à Cédric BONATO

**ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS :** Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Arnaud FOUREL

**Rapporteur :** Pierre MAUMÉJEAN, Maire

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la loi 2000-614 du 5 juillet 2000, notamment son article 1 alinéa III,

Vu le courrier du 25/11/2025 du préfet du Gard sollicitant l'avis de la commune sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026/2032, ci-annexé,

Il est rappelé au conseil municipal le sens de sa délibération en date du 30 juillet 2025, par laquelle celui-ci avait approuvé, à l'unanimité, un motion de rejet du contenu et de la conclusion des échanges ayant eu lieu lors d'une réunion du 24 juin 2025, entre les représentants de l'État et de la Communauté de Communes Terre de Camargue, tendant à proposer l'inscription, au futur Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, de la création d'une aire de grand passage de 60 places, à caractère dérogatoire, devant permettre de répondre aux obligations des deux communes, d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi, et fléchant cette dernière sur le territoire d'Aigues-Mortes, plus particulièrement dans le secteur du Mas d'Avon sur le site des anciens jardins communaux.

Depuis, les travaux sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage se sont poursuivis, aboutissant au projet ci-annexé, ayant reçu un avis favorable de la commission départementale des gens du voyage le 18 novembre 2025, qui est désormais transmis, pour avis, à la commune d'Aigues-Mortes.

Il ressort de ce projet une prescription tenant à la création d'une aire de grand passage de 60 places, à caractère dérogatoire afin de répondre aux obligations des deux communes, d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi, laquelle devra être créée sur le territoire de la communauté de communes Terre de Camargue, sans qu'aucun site ne soit plus fléché à ce stade.

Dans ces conditions, et au regard de l'ensemble des enjeux, objectifs et missions auxquelles ce Schéma Départemental tend à répondre, la commune d'Aigues-Mortes peut désormais se prononcer favorablement sur ce document.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'émettre** un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, ci-annexé.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ÉMET** un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, ci-annexé.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pour le Maire d'Aigues-Mortes  
et par délégation,  
Christophe BARONI,  
Directeur général des services



**Résultats du vote :**

<b>Délibération 2025-83</b>	Avis de la commune d'Aigues-Mortes sur le projet de schéma départemental d'accueil et habitat des gens du voyage – 2026/2032	Pour :	<b>29</b>	UNANIMITE
		Contre :	<b>0</b>	NEANT
		Abstention :	<b>0</b>	NEANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication